



La Chambre régionale des comptes, dont la présidente est Sophie Bergogne, épingle la gestion du temps travail dans la fonction publique territoriale bretonne.

Les collectivités locales bretonnes ne font pas les 35 h

Hasard de calendrier ? La Chambre régionale des comptes a choisi un jour de mobilisation des fonctionnaires pour s'en prendre à leur temps de travail dans les collectivités locales bretonnes. **Son rapport, publié jeudi, est sans appel : sur l'année, un agent travaille en moyenne 1.582 heures. Il en manque donc 45 pour atteindre la durée réglementaire, la même que dans le privé.**

Depuis 2015, la Chambre constatait le phénomène dans plus d'un contrôle sur deux. L'année dernière, elle a donc décidé de s'y intéresser plus en détail en se penchant sur le cas d'une vingtaine de collectivités bretonnes. Résultat : rien que sur cet échantillon, ces heures manquantes aux tableaux de service coûtent chaque année 23,7 millions d'euros.

Limiter les embauches

D'où vient ce constat, qui s'illustre aussi au niveau national ? Les noms varient : « Jours du président », « congés d'ancienneté », « sujétion spéciale lors de la saison touristique », etc. Des largesses accordées dans le passé, considérées comme non-réglementaires par la Chambre,

qui n'ont jamais été remises en cause.

« En respectant la durée légale, les collectivités pourraient choisir d'améliorer le service public, en augmentant les heures d'ouverture, par exemple, ou de faire des économies », souligne Sophie Bergogne, présidente de l'institution.

Utiliser les heures manquantes permettrait aussi de limiter les embauches. Les collectivités territoriales bretonnes ont créé près de 10.000 emplois entre 2010 et 2015. Résultat, la masse salariale a augmenté de 11,2 % en trois ans, pour atteindre 2,6 milliards d'euros en 2015. Les charges liées au personnel représentent désormais plus de la moitié du budget total des collectivités locales bretonnes.

« Maîtriser la masse salariale est d'autant plus nécessaire que les collectivités locales font face à la baisse des dotations de l'État », insiste Sophie Bergogne, qui note tout de même que la Bretagne fait figure de bonne élève, comparée à d'autres régions.

Romain Roux